

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

Suite à la convocation en date du 10 Juin 2025 les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANÉ se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal le 17 juin 2025 à 20 H sous la présidence de Monsieur Michel MASQUÈRE, Maire

La convocation a été affichée le 10 juin 2025.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro

- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Absents excusés : GUALTER Marie-Christine, CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien et WEIHSS Pascal

Mme GUALTER Marie-Christine donne procuration à J. CASTEX

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 29 AVRIL 2025

RENOUVELLEMENT CONVENTION PRESTATION DE SERVICES AVEC LA CC CAGIRE GARONNE SALAT POUR L'ENFANCE-JEUNESSE

Monsieur le Maire, rappelle qu'une convention a été signée avec la Communauté des Communes pour la mise à disposition des agents en charge des activités périscolaires et employés dans les mairies, avec le cas échéant une mise à disposition concomitante à l'APEAI.

Il est nécessaire de renouveler cette convention à l'échéance, et Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération est inscrite à l'ordre du Conseil Communautaire en date du 19 juin 2025.

Il est proposé au conseil municipal de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention portant sur la réalisation de prestations de services de mises à disposition du personnel telle que présentée.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de service de mises à disposition du personnel.
- D'autoriser Monsieur le Maire à mener toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N°2025-3-4

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune avait délibéré le 29 avril dernier concernant le projet de clôture d'enceinte de l'école maternelle pour un projet de 9 756.52 € HT (matériel clôture). Les travaux étaient prévus en régie.

Toutefois, suite à l'appel à projet 2025 concernant le fonds interministériel de protection de la délinquance (FIPD) reçu fin mai et concernant la protection des établissements scolaires, la commune a décidé de renforcer son projet. Clôture de meilleure qualité avec plus de mètre linéaire, pose de deux portails, fourniture matériaux et travaux pour cheminement piéton et finition de raccord avec la chaussée.

Le coût du projet s'élève à **65 685,85 € HT soit 78 823,02 € TTC**

Monsieur le Maire rappelle que conformément au projet initial, la clôture actuelle resterait en place et que la nouvelle clôture plus haute serait installée en retrait de celle-ci formalisant un cheminement piéton, d'une largeur de 1.50m et suffisante pour un accès PMR, sera réalisé entre les deux clôtures.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Abroger la délibération n° 2025-3-4 et de valider le projet présenté ci-dessus
- D'engager les démarches nécessaires pour mobiliser et solliciter les structures ou dispositifs de soutien pour l'attribution de subventions.
- D'inscrire la dépense au budget.

DEMANDE SUBVENTION RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX SITUÉS AU PRÉ-COMMUN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune dispose de deux logements communaux situés au pré-commun faisant partie d'un même ensemble (rdc et 1^{ère}). Ces logements d'une superficie équivalente de 50 m2 sont équipés de menuiseries anciennes en bois et simple vitrage ainsi que des volets types persiennes.

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite améliorer l'isolation thermique des logements en remplaçant les menuiseries anciennes, mise en place de volets roulants et isolation des combles. Ces travaux permettraient un meilleur confort thermique et phonique des locataires et une diminution des coûts énergétiques.

Monsieur informe que les logements sont chauffés au gaz et que chaudières gaz ont été changé en 2020. Un DPE sur les deux logements sera réalisé mercredi 18/06/2025

Le coût du projet, tenant compte d'une marge pour aléas divers, s'élève à **24 031,80 € HT soit 28 838.16 € TTC.**

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le projet présenté ci-dessus
- D'engager les démarches nécessaires pour mobiliser et solliciter les structures ou dispositifs de soutien pour l'attribution de subventions.
- D'inscrire la dépense au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a rencontré le président du comité des fêtes. Suite à un incident dans une fête de village impactant un membre du comité des fêtes, il a été décidé que la fête locale ne sera pas organisée cette année. A la place, un repas festif sera organisé au complexe touristique de la Justale, ouvert aux Manois, leurs familles et proches. Il précise que la responsabilité des Maires et des Présidents de comités sont de plus en plus engagées en cas d'incidents.

A. FURCY a participé à une réunion organisée par la gendarmerie concernant les fêtes locales et confirment que les responsabilités des Maires et Président de comités sont de plus en plus lourdes. De plus les gendarmes seront vigilants et les fêtes locales seront annulées au premier incident.

F. DEVAUTOUR et F. BOUIN informent que les menus cantine affichés ne sont pas toujours respectés. Plusieurs parents en ont fait la remarque également en Mairie. Ils souhaiteraient également en peu plus de fruits en dessert.

Globalement les parents et enfants sont satisfaits de la cantine.

D.HEUILLET montre aux élus les photos de rénovation d'un gîte du complexe touristique. Cette rénovation pour un coût d'un peu plus de 2100 € pourrait être reproduite sur plusieurs gîtes. Cela comprend le renouvellement de l'ameublement (table induction, hotte, four, tv...), la peinture (murs et meubles), la décoration et d'autres frais comme VMC, évier...

22H30 la séance est levée

M. MASQUERE	A. FURCY	J. CASTEX	M-C. GUALTER Procuration à J CASTEX	M.ARTIGUES
M.BAZART	F. DEVAUTOUR	F. FERRANDI	M.NSIRI	P. WEIHSS
	S. FINI	S. BOTTAREL	C.CARLINI	F. BOUIN